

ARRETE MUNICIPAL N°2022/32

DE MAINLEVÉE DE MISE EN SECURITE Sur l'immeuble situé 61 Boulevard Jean Jaurès – 07400 LE TEIL

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 511-1 à L. 511-6 et L. 521-1 à L. 521-4 ;

VU l'arrêté de mise en sécurité procédure urgente n°2022/22 en date du 8 juin 2022 ;

VU le rapport de Monsieur MUCKE Samuel en date de 4 juillet 2022 constatant la réalisation des travaux de démolition du mur de soutènement, mettant fin à la procédure de mise en sécurité urgente sur le bâtiment ayant fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité n°2022/22 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sur la base du rapport établi par M. MUCKE Samuel ; il est pris acte de la réalisation des travaux qui mettent fin à la procédure de mise en sécurité urgente constaté dans l'arrêté n°2022/22 du 8 juin 2022.

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté prescrivant la démolition du mur de soutènement menaçant ruine, sis à Le Teil au 61 Boulevard Jean Jaurès, cadastré BE 518, et appartenant aux copropriétaires de cet immeuble.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est notifié au syndicat des copropriétaires de l'immeuble, représenté par le syndic L'Agence Immo domicilié au 150 Rue Faventines 26000 VALENCE.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est transmis au préfet du département.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Le Teil dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de LYON – 185 Rue Duguesclin – 69003 LYON, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé

Fait à Le Teil, le 12/07/2022

Le Maire,
Olivier PEVERELLI

